



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Station de lavage pour la période estivale 2024

COATICOOK, le 22 mai 2024 – La Ville de Coaticook s’est dotée d’une station de lavage d’embarcation automatisée. Celle-ci est située au 151, chemin des Chalets, à Baldwin Mills. Considérant que la municipalité souhaite offrir un service de qualité aux usagers de la station et encourager les plaisanciers à adopter de bons comportements, nous vous partageons de l’information importante avant le début de la saison de navigation.

Pour la saison estivale 2024, la Ville de Coaticook a adopté les prix suivants pour l’utilisation de la station de lavage.

Tarifcation saisonnière 2024 de la station de lavage pour les résidents de la ville de Coaticook

Embarcation sans remorque	Embarcation avec remorque
20 \$	35 \$
Autocollant/embarcation supplémentaire : 2 \$	

Tarifcation de la station de lavage pour les non-résidents

Durée d’utilisation	Embarcation sans remorque	Embarcation avec remorque
Journalier (1 jour)	5 \$	40 \$
Hebdomadaire (7 jours)	20 \$	120 \$

Saisonnier (toute la saison)	80 \$	200 \$
------------------------------	-------	--------

La distribution des cartes magnétiques pour les résidents se poursuit. La patrouille environnementale sera présente au 151 chemin des chalets pour vous accueillir de 9h-15h30 :

- Vendredi 24 mai ;
- Les 30, 31 mai et 1^e juin ;
- Samedi 22 juin et dimanche 23 juin ;
- Du 27 au 30 juin.

Les méthodes de paiement acceptées sont les chèques, les virements Interac ou l'argent comptant.

Les embarcations doivent toujours être lavées avant leur mise à l'eau et également à leur sortie de l'eau (le myriophylle à épis, une plante aquatique exotique envahissante, est présent dans le lac Lyster).

Le lavage des embarcations est obligatoire pour tous !

Ensemble, préservons la santé du lac Lyster.

Quelques conseils quant au lavage des embarcations

Lorsque vous lavez une embarcation, il est important de le faire sur la surface en gravier et non sur le gazon. L'eau percole dans le gravier et s'infiltré dans le sol. De cette façon, on évite que l'eau de lavage ruisselle en surface jusqu'au lac.

Afin de déloger tous les organismes, il est recommandé de laver pendant 30 secondes une même surface. Le jet doit être placé à approximativement 30 cm de la surface traitée. Tout équipement entrant en contact avec l'eau du lac doit être lavé.

Pour les planches, les kayaks, les canots et autres embarcations à pagaies, installez-les sur les tapis de caoutchouc pour les laver. Vous pouvez aussi les adosser au support construit à cet effet.

Pour actionner l'eau, appuyez sur le bouton vert. Vous aurez 5 minutes pour laver votre embarcation. Après ce délai, l'eau s'arrêtera automatiquement.

Pensez à enrouler le boyau sur son support lorsque vous avez terminé de laver votre embarcation.

Un billet avec un code QR sera imprimé après le temps prescrit de lavage. N'oubliez pas de prendre votre billet. Celui-ci permet de lever la barrière à votre entrée et sortie du lac.

Pour toute question, merci d'adresser votre demande par courriel à patrouillebleue@coaticook.ca ou au 819-849-2721 poste 280.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256